

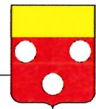
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DU BEAUCET

BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Annexé à la délibération N°29062023-3 du 29 juin 2023

Date	Nom	Observation
19/04/2023	Marie Demeneix	Classer les parcelles B510 et B511 en zone agricole
16/05/2023	email brindille	Inquiet sur le devenir du bail commercial et sur la mise en place d'une épicerie (concurrence avec l'épicerie associative du village)
17/05/2023	Stéphanie Collet	S'oppose au projet de construction (intérêt économique et enjeux paysagers)
17/05/2023	Joëlle Mayer	S'oppose au projet de construction (enjeux paysagers)
17/05/2023	Annie Demongeot	S'oppose au projet de construction et ses stationnements (enjeux paysagers)
17/05/2023	Christine Dantaux	S'oppose au projet de construction (intérêt économique et enjeux paysagers)
17/05/2023	Mario Moretti	Souhaite trouver un autre site moins impactant et s'assurer de la viabilité économique
17/05/2023	Marc Castan	S'oppose au projet de construction et ses stationnements (enjeux paysagers et pluviaux)
17/05/2023	Patricia Wittevrongel	S'inquiète du projet (exemple du Bistrot du Beaucet) : risques liés à un bail commercial, enjeux paysagers, coûts, etc.
17/05/2023	Avril Vanlerberghe	S'interroge sur la disposition du bâtiment et son aspect extérieur (pour limiter son impact) et sur sa destination (lieux de vente de produits frais ou locaux plutôt qu'une épicerie)
17/05/2023	Cerise Violette	Ravie pour l'aire de jeux pour enfant et le terrain de pétanque mais s'interroge sur la pertinence d'une boulangerie et d'une épicerie
17/05/2023	Sylvie Hatat	S'oppose au projet de construction (intérêt économique et enjeux paysagers)
17/05/2023	Jean-Michel Ducret	S'oppose au projet de construction (intérêt économique et enjeux paysagers)
17/05/2023	Alexis Mayer	S'oppose au projet de construction (enjeux paysagers)
17/05/2023	Hélène Brandalise	S'oppose au projet de construction (enjeux paysagers)
17/05/2023	Nadia Santacruz	S'oppose au projet de construction (existence d'une boulangerie et d'une épicerie itinérante, enjeux paysagers)





La plupart des habitants qui se sont exprimés s'opposent au projet de construction ou souhaitent des précisions / améliorations (destination, emplacement, etc.). Les aménagements publics envisagés (aire de jeux, terrain de pétanque) sont appréciés et s'inscrivent dans une suite logique des aménagements réalisés ces dernières années.

Les principales raisons évoquées (plusieurs courriers similaires) sont :

- La destination du bâtiment : Il existe déjà une boulangerie qui serait mieux située mais aujourd'hui à l'abandon ; il existe déjà une épicerie associative qui suffirait aux besoins
- L'inquiétude sur la gestion postérieure, une fois le bail commercial signé
- L'impact paysager en entrée du village (impact du bâtiment et des stationnements, prise en compte de la charte du PNR du Ventoux, site inscrit du village du Beaucet, etc.)

Les remarques des habitants n'amènent pas de modifications au dossier tel qu'il a été notifié aux personnes publiques associées et tel qu'il a été porté à la connaissance du public (notamment le règlement écrit et graphique). Mais ces inquiétudes seront prises en compte lors de l'étude du projet qui se fera en étroite collaboration avec les acteurs du territoire (conseil régional, parc naturel régional du Mont Ventoux, etc.) et en premier lieu la population.

Les élus sont particulièrement sensibles à la question du patrimoine local et tout projet sera étudié au plus juste sous cet angle (les esquisses présentées dans le dossier ont été communiquées à titre d'information, rien n'est définitif).

Il importe par ailleurs de soutenir l'activité économique locale.

